



Compte-rendu du CTL du 20 septembre 2018

Ordre du jour :

- **Approbation des PV des CTL des 24 mai, 26 juin et 5 juillet 2018**
- **Réorganisation des SAID du SIP de LENS Sud**
- **Réorganisation des SAID du SIP de Saint-Pol-sur-Ternoise**
- **Fusion des Trésoreries d'Ardres et Guînes au 1er janvier 2019 – Transfert de la gestion SPL des 7 communes dépendant de la CAPSO, actuellement gérées par la trésorerie d'Ardres, à la trésorerie de Saint-Omer**
- **DUERP-PAP**
- **Tableau de bord de veille sociale**
- **Point sur la mission conditions de vie au travail**
- **Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP**
- **Rationalisation des dégagements en espèces des notaires**
- **Questions diverses**

Avant ouverture de l'instance les élus de Solidaires Finances Publiques 62 ont discuté définition du dialogue social avec Monsieur le Directeur qui, la semaine passée, n'avait ni répondu à une demande par courriel d'audience urgente de notre part et ni dépôt d'un droit d'alerte pourtant strictement réglementé ! Incompréhension, simple ressenti négatif de notre part, nous avons l'impression d'être de moins en moins écoutés et entendus et pourtant nous ne le sollicitons directement que pour des problèmes d'urgence vitale !

Après lecture des déclarations liminaires par les représentants du personnel, le Président apporte quelques précisions.

Il a appris, *en même temps que tout le monde*, le nombre de suppressions d'emplois pour notre ministère et remarque que même si 2 130 suppressions reste un niveau élevé, c'est bien en dessous que ce qui avait pu être annoncé.

Mais n'oublions l'annonce de M Édouard PHILIPPE au JDD confirmant la suppression de 10 000 dans la fonction publique d'état en 2019 !

Il précise que toutes nos missions seront sauvegardées, contrairement à ce qui va se faire dans les collectivités territoriales.

Il estime que les débats sur la mise en place du PAS prouvent sa solidité et que le risque d'erreurs évoqué par certains journaux est inexistant.

Il regrette de ne pouvoir faire les annonces sur l'adaptation des structures au réseau (ASR) plus tôt, mais il n'a pas la maîtrise du temps nécessaire à la validation des projets.

L'intervention de Gérard DARMANIN retransmise sur Facebook, et par écrit sur Ulysse, est pour lui, une bonne chose puisqu'elle a permis aux agents d'avoir une vision sur l'évolution de nos missions et de notre organisation.

Il assure ne pas être le dernier directeur du département, puisque même si des projets de rapprochements de directions ne peuvent être écartés, le Nord et le Pas-de-Calais ne sont pas concernés.

La DDFiP 62 fait partie des directions qui mènent des réflexions sur des propositions concrètes, avec des perspectives pluriannuelles de resserrement du réseau et de mise en place de back-office sur le territoire.

Ces réflexions doivent être discutées avec la DG, qui portera les débats avec les organisations syndicales nationales avant que des projets soient présentés en local.

A la question du recrutement de Médecins de Prévention, Mme DEGOND répond que le Dr MALONNE à Boulogne-sur-Mer sera remplacée par le Dr DEPAUW à raison de 4 jours par semaine.

Approbation des PV des CTL des 24 mai, 26 juin et 5 juillet 2018

Approuvés à l'unanimité.

Réorganisation des SAID du SIP de LENS Sud

Le SIP de Lens Sud est composé de 3 secteurs d'assiette, un secteur recouvrement et une équipe technique constituée depuis le 01/09/2017 d'un contrôleur référent foncier (à titre informel).

À compter du 01/01/2019, il est donc envisagé de réduire le nombre de secteurs d'assiette de 3 à 2 et de constituer une équipe entièrement dédiée au suivi de la mission foncière, suite au départ en retraite prochain du référent cadastre. Le secteur recouvrement reste en place.

Le but de cette démarche est de faciliter les travaux d'assiette et de recentrer les travaux fonciers sur une équipe plus technicienne.

Vote :

Les élus de Solidaires Finances Publiques 62 et de l'union UNSA-CFTC se sont abstenus.

FO finances vote POUR le projet.

Pour Solidaires Finances Publiques 62, ce projet permettra une organisation claire des missions mais ne remplacera pas les effectifs manquants. Il est important de revoir le protocole d'accueil pour tenir compte de la nouvelle organisation.

Enfin, nous avons souhaité savoir si les plans présentés ce jour seront bien identiques à la réalité le 1^{er} janvier 2019.

Et pour une fois notre Directeur a été clair « il ne s'interdit pas, dans un délai non encore défini, d'envisager l'entrée de la Trésorerie hospitalière de Lens au sein du CDFiP de Lens, rue Armand ».

Réorganisation des SAID du SIP de Saint-Pol-sur-Ternoise

Le SIP de Saint-Pol-sur-Ternoise est composé de 2 secteurs d'assiette, une cellule recouvrement/comptabilité et une cellule foncière.

L'encadrement propose de fusionner les 2 secteurs d'assiette à compter du 01/01/2019 et de supprimer la sectorisation.

Cette organisation permettra de faciliter la continuité du service; de gérer les absences et de confirmer la solidarité des agents du secteur en officialisant une situation de fait.

Vote :

Les élus de Solidaires Finances Publiques 62 et de l'union UNSA-CFTC se sont abstenus.

FO finances vote POUR le projet.

Pour Solidaires Finances Publiques 62, ce projet permettra une organisation claire des missions mais ne remplacera pas l'effectif manquant.

Sur ces deux points voici notre analyse :

Les responsables de SIP se voient tous contraints de réorganiser leurs secteurs afin de palier au manque d'effectifs dont souffre notre département. Ces réorganisations permettront-elles réellement d'assurer pleinement et sereinement les missions d'un SIP à compter de janvier 2019 ? Le travail d'accueil en sera-t-il facilité au 1^{er} janvier 2019 ? Cela est nettement moins sûr ! Ces réorganisations permettent simplement de mieux répartir les charges de travail et de faciliter la gestion des plannings. La (re) création de cellule foncière (non officielle car non inscrite au TAGERFiP) permet de palier aux problématiques générées par une polyvalence développée à outrance et génératrice de stress. Solidaires Finances Publiques 62 remarque que la fusion CDI/CDIF nous a privé d'un service spécialisé sur la mission foncière.

Fusion des Trésoreries d'Ardres et Guînes au 1er janvier 2019 – Transfert de la gestion SPL des 7 communes dépendant de la CAPSO, actuellement gérées par la trésorerie d'Ardres, à la trésorerie de Saint-Omer

- Fusion des Trésoreries d'Ardres et Guînes au 1er janvier 2019

Fermeture de la Trésorerie d'Ardres avec le transfert de l'ensemble des missions à la Trésorerie mixte de Guînes. Deux emplois de catégorie B et C seront transférés à la Trésorerie de Guînes avec la création d'un poste d'adjoint A IFiP le moment venu.

- Transfert de la gestion SPL des 7 communes dépendant de la CAPSO, actuellement gérées par la trésorerie d'Ardres, à la Trésorerie de Saint-Omer.

La fusion des Trésoreries d'Ardres et Guînes sera accompagnée du transfert de la gestion des budgets de 7 communes rattachées à la Trésorerie d'Ardres et dépendant de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

Cette réorganisation s'effectuera sans transfert d'effectifs. Les Trésoreries de Guînes et Saint-Omer géreront chacune 95 budgets locaux.

Le transfert des budgets de ces 7 communes a été sollicité par le Préfet. Deux communes ont manifesté le souhait d'être rattachées à la Trésorerie d'Audruicq, plus proche géographiquement.

M. ROULET, Président du CTL, refuse d'étudier cette demande étant donné l'avancement du projet.

Si ces communes souhaitent mener ce projet à terme, il étudiera leur demande.

M. Roulet invite ces deux communes à réitérer leur demande d'ici un an afin de se laisser le temps de bien réfléchir à leur choix. Par expérience, il nous affirme que bien souvent les communes en demande dans un premier temps ne renouvellent pas leur souhait postérieurement au rattachement !

Sous l'insistance accrue des représentants des personnels il accepte finalement de se rapprocher de la Direction Générale afin de connaître leur point de vue sur cette demande. Nous attendons son retour...

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 constate que, dans la conduite de projets de réorganisation, la direction a une écoute attentive aux souhaits du Préfet. Même si notre directeur se défend sur ce point de vue : « Le Préfet est certes le premier représentant des fonctionnaires dans ce département mais pour autant je ne dépends pas de lui ». Aidons-le à finir sa phrase : « et pourtant je suis moi-même un des fonctionnaires qu'il représente... ». Les suggestions éclairées des élus pour leurs communes, tout comme l'avis des représentants des personnels ne seraient donc que « de la poudre de perlimpinpin ».

Vote :

Tous les élus représentants des personnels votent CONTRE ce projet.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 appelle à la vigilance de la Direction sur les Trésoreries de Guînes et de St Omer, en affectant des renforts en EDR, à défaut d'effectif suffisant.

Rappelons que le Préfet a transmis un avis favorable à ce projet sous réserve d'une permanence au sein de la Maison du Pays de l'Ardrésis (seconde demande du Préfet à priori satisfaite...).

Par contre, seconde demande des élus non satisfaite : ils auraient souhaité qu'une permanence soit mise en place pour maintenir une certaine proximité et proposaient de mettre un local à disposition à cet effet.

Notre Directeur a tranché : C'EST NON !

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle que si une permanence est mise en place, elle doit se faire dans des conditions de sécurité adaptées pour les agents qui l'assurent. La présence d'agents des finances publiques dans les MSAP (Maisons de Services au Public), telle que l'envisage la fiche de présentation du projet, ne peut se faire qu'après présentation en instance et discussion d'une convention avec les représentants du personnel.

En guise de conclusion, depuis le CTL du 5 juillet 2018, les communes de Rebergues et Muncq-Nieurlet se sont opposées à l'unanimité, par délibération du conseil municipal, à la fermeture de la Trésorerie d'Ardres au motif qu'une telle « fermeture porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural, aux collectivités concernées et à leurs habitants ».

DUERP-PAP

Présentation du DUERP 2017/2018.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 regrette la suppression de lignes recensant des risques pour lesquels aucune solution n'a pu être proposée.

Le DUERP doit rester une image fidèle de l'ensemble des situations de risque évoquées par les agents de la DDFiP.

[Lien vers le CHS-CT du 29 juin 2018](#)

Tableau de bord de veille sociale

Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) est composé de 10 indicateurs soit, 6 indicateurs socles communs à l'ensemble des directions et 4 indicateurs complémentaires déterminés localement.

Pour la DDFIP 62, suite à un groupe de travail avec les organisations syndicales, les 4 indicateurs complémentaires suivants ont été retenus :

- Taux d'absentéisme pour maladies
- Emplois non pourvus
- Nombre de fiches de prévention du risque psychosocial remontées à l'assistant de prévention
- Taux de recours contre le compte-rendu de l'entretien professionnel au niveau local.

Analyse des indicateurs :

- le taux de couverture des effectifs diminue : la moyenne du taux de couverture des effectifs du département est inférieure à la moyenne nationale. 10 services ont un taux de couverture inférieur à 80 % ;

- le nombre de périodes de congés maladie de courte durée (inférieure ou égale à 5 jours) diminue : pour le département la moyenne est inférieure à la moyenne nationale. Il y a une grande disparité entre les services du département, le PRS est le service le plus impacté par cet indicateur ;
- le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en CET diminue : 4 structures ont une moyenne supérieure à 7 jours par agent. Le nombre de jours de CET rachetés est en augmentation constante depuis 3 ans ;
- le nombre des écrêtements des horaires variables est en léger retrait : les écrêtements les plus nombreux se retrouvent dans les SPF et SPF-E ;
- le volume horaire écrêté diminue : les trésoreries spécialisées comptabilisent le plus d'heures écrêtées du département ;
- le taux de rotation (taux de renouvellement du personnel) des agents diminue quelle que soit la catégorie de service. Cependant, 10 services ont un taux de rotation de plus de 20 % en 2017 ;
- le taux d'absentéisme pour maladie (COM et CLM) diminue : 5 structures ont un taux d'absentéisme supérieur à 15 % en 2017 ;
- le nombre d'emplois non pourvus augmente : pour le département il passe de 68 en 2015 à 117 en 2017, 9 services ont plus de 4 emplois non pourvus ;
- le nombre de fiches de signalement d'origine interne diminue : les chefs de service ont reçu les agents concernés ;
- le taux de recours à l'entretien professionnel au niveau local diminue.

Bilan : Comme en 2015 et 2016, le TBVS révèle que les SIP constituent la catégorie de services la plus exposée. Des difficultés constatées en 2016 sur certains services, sont confirmées en 2017.

Les remèdes apportés : des renforts en personnel, des heures supplémentaires, des améliorations matérielles notamment par le biais du CHS-CT et la création de la mission CVT.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 conteste la réduction du nombre d'indicateurs, qui ne permet pas une vision globale de la situation.

Le TBVS est censé :

- fournir aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques : **et pourtant, dans sa version 2017, nous pouvons noter l'absence d'un service qui depuis 2013 est en souffrance plus que réelle...**

- permettre de suivre leur évolution et d'agir en conséquence: **il est vrai que depuis la mise en place de cet outil de prévention certains services ont « le privilège » d'y être recensés tous les ans et que fait la direction ?**

Un constat : la situation ne s'améliore pas et les suppressions d'emplois contribuent largement à la détériorer.

Point sur la mission conditions de vie au travail

La mission « conditions de vie au travail » a pour objectif de favoriser une approche globale des différents outils mis à la disposition de la direction (DUERP, TBVS, baromètre social, fiches de signalement...) pour décider des solutions adaptées et construire un plan d'action au plus proche des besoins des agents. Elle vise également à assurer une meilleure coordination et concertation entre les différents acteurs concernés à partir des dispositifs existants en matière de qualité de vie au travail.

Les actions de soutien des services se sont poursuivies en 2017 (crédits d'auxiliaires et EDR, analyse des écrêtements, suites données aux fiches de signalements).

Des actions nouvelles ont été initiées en 2017 :

- visites des services restructurés,
- conférences téléphonées organisées pour les agents de l'EDR afin de leur donner la parole et de mieux examiner les conditions d'exercice de leurs missions.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 demande une vigilance de la Direction sur l'information des chefs de service en amont du retour d'agents après congés longue durée ou de longue maladie.

Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP

Cette campagne d'affichage est prévue pour toutes les administrations disposant d'un réseau en relation avec le public.

Elle débutera fin 2018 jusqu'en 2020.

7 indicateurs ont été retenus (certains seront mesurés via une enquête annuelle de satisfaction, d'autres par contre

seront déclinés structure par structure) :

- 4 indicateurs seront affichés en 2018 :

* taux de réclamations traitées dans le délai d'1 mois

* taux d'usagers satisfaits de nos services en ligne

* taux de satisfaction globale de l'usager

* taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur RDV

- 2 indicateurs ajoutés en 2019 :

* taux de courriels envoyés via messagerie ayant obtenu une réponse dans un délai d'une semaine

* taux d'usagers ayant trouvé claire la réponse à leur question

- 1 indicateur déployé en 2020 :

* taux d'usagers satisfaits à la suite d'un échange avec un conseiller téléphonique.

La DDFiP du Pas-de-Calais a proposé de déployer dans un premier temps cet affichage au sein du SIP de Béthune.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 constate un taux de satisfaction des usagers déjà élevé (une enquête CSA conduite fin 2017 auprès des professionnels et des particuliers révèle un niveau de satisfaction globale de 91%) et espère que ces nouveaux indicateurs ne seront pas une charge supplémentaire pour les agents des SIP.

Il semblerait que les indicateurs déclinés structure par structure seront mesurés par des organismes de sondage extérieur. **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** ayant l'habitude de venir tracter auprès du public devant les gros centres du département (cf action de) a proposé son aide à la Direction ! L'offre n'a, à ce jour, pas été retenue...

Cet affichage s'inscrit dans le projet du gouvernement « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics », un des axes de Action Publique 2022, avec comme objectif de donner aux citoyens accès à une information transparente. Nous espérons que ce souhait de transparence inspire rapidement notre direction dans la communication de ses projets envers ses agents.

M. Roulet nous informe par la même occasion qu'à compter de janvier 2019, la Direction généralisera l'accueil sur rendez-vous. Il reconnaît, qu'à ce jour, le dispositif est encore peu connu de nos usagers !

Rationalisation des dégagements en espèces des notaires

47 offices notariaux sur les 82 offices du Pas-de-Calais déposent des fonds en espèces régulièrement, malgré l'abaissement du seuil de paiement obligatoire par virement dès 3 000 €, auprès du réseau de la DDFIP.

La spécialisation de 15 trésoreries et services pour l'accueil des notaires va être organisée pour permettre de mieux répondre au formalisme croissant attaché au dépôt des notaires, de concentrer les dépôts en espèces sur les sites les plus adaptés et d'alléger les petites structures.

Cette organisation a fait l'objet d'une concertation avec la Chambre des Notaires interdépartementale Nord Pas-de-Calais et impactera 18 études.

Cette nouvelle organisation (**déjà effective à la date de convocation du CTL**) devrait permettre en outre de :

- mieux répondre au formalisme croissant attaché au dépôt des notaires et notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : **nous sommes heureux de lire dans ses lignes que notre administration contribue toujours à la sécurité de l'État et nous espérons que certains s'en souviendront au moment de la détermination du nombre de suppressions d'emplois... Zut, trop tard, le chiffre est déjà annoncé !**

- de concentrer les dépôts d'espèces sur les sites les plus adaptés : **en éloignant certains offices de leur lieu de dépôt Ne soyons pas dupes l'objectif est plutôt de les forcer à arrêter leurs dépôts en espèces afin que notre administration continue à bien appliquer les règles imposées en matière de réduction des espèces au guichet ! Pourtant, ces relations de proximité pouvaient s'avérer utiles et source d'informations en termes de recouvrement...**

- d'alléger les petites structures : **sans se vouloir encore une fois oiseau de mauvais augure, soyons clairvoyants, un allègement de tâches dans des trésoreries déjà menacées par les objectifs affirmés dans CAP22 nous alerte !**

Questions diverses

- ✓ **Perte de temps** liée aux pointages sur PC dans les trésoreries : pas de réponse de la DG, et pas de mesure prise localement.
- ✓ Compte d'imputation de l'acompte contemporain : pas de réponse pour l'instant.
- ✓ Missions de la cellule renfort au contrôle fiscal : 2 inspecteurs viennent en soutien du contrôle fiscal des

professionnels et 1 pour le contrôle fiscal sur la sphère patrimoniale. Un bilan sera fait dans deux mois et permettra, le cas échéant, une évolution de leur périmètre d'intervention.

Petite mésentente sur les conditions de travail des agents en soutien à la sphère CF des professionnels entre le responsable du pôle métier et notre Directeur : pour l'un ils seront amenés à bouger au sein des PCE pour l'autre non ils aideront certes tout le département mais à distance... Nous restons vigilants...

Si ce choix a été non pas téléguidé par une problématique d'effectifs au sein de la sphère CF dans le département mais bien pour aider et soutenir le réseau, l'inspecteur dédié à la sphère CF patrimoniale, est pour l'instant en immersion dans le réseau pour formation. *S'il est bien normal d'être formé, la Direction n'aurait-elle pas pu assumer cette mission supplémentaire, qui engendre un surplus de charge pour le PCRPP d'Arras qui doit déjà palier à une vacance de poste depuis la dernière CAPL ?*

- ✓ Gestion de site Arras Diderot : une réunion sera organisée le 15 octobre afin d'organiser la gestion du site prise en charge à compter de cette date par M. FLAVIGNY. Il n'y aura pas d'adjoint technique mais un soutien de l'EDR et d'agents **volontaires**. Les responsables de services du site seront sollicités pour assurer la suppléance en cas d'indisponibilité du nouveau gestionnaire.

Nous rappelons que la gestion de site est une mission à haute responsabilité qu'on en soit en charge pleinement, pour une partie seulement ou par suppléance.

- ✓ - point sur le futur déménagement d'Arras CH sur le site d'Arras Diderot : si avant les vacances d'été ce déménagement était envisagé vers septembre/octobre 2018, le Directeur nous annonce un report à mars 2019.
- ✓ - point sur la situation de Lens CH : outre ce que notre Directeur nous a annoncé plus haut (une réflexion quant à un futur déménagement de Lens CH au CDFIP de Lens) les services techniques de l'hôpital devraient débiter les travaux liés à la ventilation dans la seconde quinzaine du mois d'octobre (la direction suit l'affaire de près).
Le bordereau d'élimination des archives a été signé, le BIL a sollicité des devis pour qu'une entreprise extérieure prenne en charge leur destruction. Enfin, la Direction est informée que des nuisibles sont toujours présents dans les locaux et restent vigilante à résoudre cette difficulté.

- ✓ - **nouvelles modalités d'inscription sur les listes d'aptitude (C en B et B en A) via SIRHIUS :**

Seule certitude à ce jour : pour qu'un agent puisse, de son poste de travail, vérifier qu'il est bien inscrit : **il doit réessayer !** Si l'inscription a déjà été faite un message d'erreur s'affiche !

Une fois la demande faite elle n'apparaît pas dans les demandes de l'agent, son « valideur » SIRHIUS pourra la visualiser tant que la demande n'a pas été validée par les RH et c'est tout !

Passé ce délai, seul le service RH local peut vérifier pour vous.

Cette procédure n'est pas sécurisante pour l'agent ! Le service RH fera remonter notre demande auprès de la Centrale pour (espérons-le) une évolution future de SIRHIUS.

- ✓ - une réunion EDR est programmée le 16 octobre prochain.

Vos élus **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Delphine FACON, Catherine PAYEN, Laurence MOUTIN-LUYAT,

Pascal PEIREIRA

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE (expertes)

